



Bon vent!



JAA CH-1950 Sion 1

LAPOSTE

Mathias Reynard,
un an déjà!

4

La Jeune Garde :
l'inquiétude
des locataires

10

Du carnet de deuil qu'on retrouve sur la page d'un journal s'envole un visage connu. L'annonce nous émeut, nous attriste, nous rappelle à nos souvenirs.

Sans faire de bruit, sans même soulever la moindre poussière, deux camarades ont enfilé leur manteau de voyageur pour passer sur l'autre rive. Le sourire doux sur la photo nous donne envie de leur souhaiter bon vent, de leur serrer la main une dernière fois.

Jacqueline Brun et Carlo Bottani, et tant d'autres comme eux, ont traversé des tempêtes si long-

temps, ont défendu leurs valeurs avec tant de force, à contre-courant si souvent. Des camarades au sens le plus noble du terme, tenaces, conscients, des Gens de gauche, solidement ancrés sur la terre, vaillants, fidèles et intègres.

On ne leur fera pas de grandes éloges ou de cérémonies à rallonge. Pas de Panthéon, et pas de grands honneurs.

Et pourtant dieu sait, s'il existe, qu'ils le mériteraient bien davantage que d'aucuns qu'on nous

Suite en page 2

Edito



Edito

Suite de l'édito

érige en modèles, qu'on immortalise en statues ou en portraits. Bon sang, qu'on arrête de pleurer les chefs de guerre, hommes d'État, et autres milliardaires qui de leur vivant n'ont fait qu'aspirer la lumière et la gloire.

Qu'on nous éduque enfin à aimer les simples, les authentiques, les discrets, les Petites gens ! Celles et ceux qui tout au long de leur vie ont agi, au mieux, jour après jour, dans l'ombre.

Qu'on enseigne dans nos écoles que l'héroïsme, le vrai, consiste à vivre au plus près de sa conscience, de ses valeurs, même si on est seul,

même si ça use, même si parfois, ce serait tellement plus facile de tout renier et de faire au plus simple...

Qu'on nous les cite en exemples, pour aujourd'hui, pour demain, comme des phares qui, quel que soit le temps qu'il fait, brillent sur le rocher et nous guident vers un monde meilleur.

Bon vent, camarades !

Barbara Lanthemann,
rédactrice en cheffe



La Parole aux alliés

Penser global, agir local

Mi-avril se déroulait la 4^e rencontre du Réseau syndical international de solidarité et de lutte à Dijon, réunissant des syndicats d'une trentaine de pays.

Cette rencontre a mis en évidence l'agression toujours plus violente du capitalisme sur les travailleurs et la menace pesant sur les militants syndicaux dans nombre de pays, y compris dans des pays gérés par une pseudo social-démocratie (par exemple le Mexique). Hormis la déception que le Syndicat autonome des Postiers (SAP) fut le seul syndicat suisse présent, le constat fut que les attaques contre les services publics sont générales et qu'une fédération de syndicats de base et de lutte devenait une nécessité.

En Suisse, cette fédération s'est concrétisée il y a deux ans par la fondation de Syndibasa, alliance des syndicats de base. Syndibasa se caractérise par sa critique du partenariat social à la sauce suisse et de la paix du travail qui apporte surtout la paix aux entreprises. Syndibasa est aux côtés du SAP dans ses deux luttes et procédures juridiques actuelles : les licenciements collectifs et le racket institutionnel des contributions de solidarité à la Poste ; ce système avec lequel la Poste finance ses partenaires sociaux est un danger pour l'indépendance des syndicats, ce versement étant soumis à la condition de la signature de la CCT.

Au niveau local dans de nombreux secteurs, il faut construire, ou reconstruire une mobilisa-



tion des employés, redonner le sens de la solidarité entre travailleurs dans ces temps où l'individualisme prime et cristalliser un militantisme de base.

À la poste, le taux de syndicalisation a chuté de plus de 80% à moins de 20% en trois décennies. Une réintégration

dans la CCT-Poste de l'obligation de rengager des syndicalistes licenciés abusivement serait un premier pas.

Olivier Cottagnoud,
président du Syndicat autonome des Postiers



L'égalité et le féminisme au cœur d'un échange interparlementaire

Du 25 au 27 avril, je suis partie à Barcelone avec Sarah Constantin, notre cheffe de groupe au Grand-Conseil, à la rencontre de parlementaires et ministres catalanes sur invitation de la Délégation en Suisse du Gouvernement de la Catalogne.

Nous étions 13 députées romandes à faire le voyage en terre catalane et une belle délégation de camarades de Genève, Fribourg et du Jura.

Au programme, des échanges passionnants autour de leur politique en matière d'égalité et de non-discrimination. Durant ces 48 heures, nous étions au cœur de discussions qui sont les nôtres aussi dans notre parti, notre canton et notre pays... Toutefois, en Catalogne, ce qui relève parfois de l'utopie dans nos parlements, est une réalité acceptée de tous ou presque (seul l'extrême droite a refusé de signer le plan pour l'égalité à la suite des nouvelles élections). En effet, quand chez nous on doit se battre pour que l'État respecte la loi en vigueur autour de l'accès à des lieux adaptés pour allaiter (postulat déposé par nos camarades Paola Riva Gapany et Emilie Texeira), au parlement catalan on trouve des espaces pour allaiter, changer son bébé et même nettoyer sa cup sans être embarrassée.

Concrètement, le parlement catalan dispose d'un plan d'égalité de genre et le gouvernement a créé un ministère de l'égalité et du féminisme. A travers les différents axes définis, la représentation des femmes au sein du parlement, des organes et commissions importantes a significativement augmenté durant la législature et des réflexions sont toujours en cours afin d'améliorer cette représentativité. Autant vous dire que nous sommes rentrées avec des étoiles plein les yeux, renforcées dans nos idéaux politiques, avec l'envie encore plus marquée de changer ce qui nous dérange pour que notre société soit plus égalitaire et que les discriminations en tout genre cessent.

Les envies sont là, mais qu'est-ce qui nous manque? Un vrai engagement politique à tous les niveaux en faveur d'une société résolument plus égalitaire! Pour cela, nous allons élaborer avec nos collègues des autres cantons une résolution, que nous déposerons dans nos parlements, demandant à nos gouvernements de prendre un vrai engagement en faveur de l'égalité. Cette première pierre permettrait par la suite que nous puissions semer des graines qui trouveront certainement un sol fertile pour germer en toute quié-

tude. Le rêve? qu'un département de l'égalité et du féminisme soit créé chez nous afin que toutes les minorités puissent avoir une place encore plus importante dans notre politique cantonale et dans notre société.



Sarah Constantin, cheffe de groupe et Anne-Laure Secco, vice-présidente.

Pour terminer, si on devait relever trois choses qui nous ont marquées et pour lesquelles nous avons envie de nous battre :

- Les espaces spécifiques qui répondent aux besoins des femmes et de la communauté LGBTQI+.
- Des mesures d'accompagnement pour les familles des victimes de violences basées sur le genre (budget spécifique alloué pour financer les frais à la suite d'un féminicide ou des mesures de réparation pour les victimes de violences).
- Appliquer de manière encore plus assidue l'égalité sur nos listes électorales et mettre des femmes en tête de nos listes.

Ce dernier point est au cœur de mes réflexions pour les prochaines échéances électorales car je souhaite plus que tout que notre parti arrête de courir après le temps et prépare l'avenir au plus proche de nos valeurs «Égalitaire, solidaire et féministe».

PS: Si vous voulez en apprendre plus sur le plan d'égalité, le voici traduit en français sous ce lien :

<https://www.parlament.cat/document/actualitat/168711697.pdf>

Anne-Laure Secco,
vice-présidente du PSVr



Mathias Reynard, un an déjà !

1 an! ça file ...

Effectivement, je n'ai pas vu le temps passer! et je n'ai pas vraiment eu le temps de m'ennuyer.

Tu es sur tous les fronts ?

Les choses peuvent avancer très vite au Conseil d'État, on a vraiment la possibilité de pousser les dossiers... C'est l'énorme différence avec le Conseil national, où les discussions prennent énormément de temps.



© Adrian Streun

Tu as publié sur les réseaux sociaux quelques chiffres pour tes un an au gouvernement ... 170 communiqués de presse, 100 discours, 6118 e-mails, 1500 décisions signées... Tu ne serais pas un peu hyper actif ?

(rires) Peut-être un peu... mais si l'on s'engage en politique, c'est pour faire bouger les choses et améliorer le monde qui nous entoure... Alors quand on a une aussi belle occasion d'avancer, je pense qu'il faut vraiment la saisir!

Après la gestion de la crise COVID, la question de l'hébergement des réfugiés ukrainiens dépend également de ton Département.

Nous n'avons pas eu vraiment le temps de souffler... Alors que la levée des mesures sanitaires était en vue, la Russie a attaqué l'Ukraine et nous avons dû prendre toutes les mesures pour accueillir au plus vite et au mieux des centaines de réfugiés.

La principale difficulté, c'est de trouver des places d'hébergement ?

C'est un des grands enjeux... mais grâce à la solidarité des Valaisannes et Valaisans, beaucoup de personnes ont pu être hébergées directement dans des familles d'accueil. Cela nous a donné un peu de temps pour trouver des solutions

d'hébergements collectifs ou en appartements. À l'heure actuelle, près de 60% des réfugiés sont encore hébergés en famille d'accueil. Ça fait chaud au cœur de voir une telle entraide dans notre canton!

Mais il y a aussi d'autres facteurs à prendre en compte, notamment la santé des réfugiés, la scolarisation des enfants, les mesures d'intégration... Plusieurs départements sont donc directement concernés.

Combien de personnes sont accueillies en Valais à ce jour ?

Environ 1700 personnes sont hébergées dans notre canton, dont plus de 600 enfants!

Et si l'on sort de la gestion des crises, tu as d'autres dossiers qui ont pu avancer ?

Heureusement oui. Rien que cette semaine, on a pu lancer deux grands projets: la campagne contre les discriminations à l'égard des personnes LGBTIQ et une sorte de « magic pass » culturel.

Commençons par la campagne contre les discriminations... un sujet plutôt délicat en Valais non ?

Oui et non... il y a évidemment beaucoup de travail encore, mais le Valais a beaucoup changé ces dernières années. On l'a vu lors de l'acceptation de la norme pénale contre l'homophobie ou le mariage pour toutes et tous. Cette campagne fait partie d'un plan cantonal pour lutter contre les discriminations, que nous avons présenté en janvier. Celui-ci vise de nombreux domaines: écoles, professionnels de la santé, groupes de parents, soutien aux associations ou encore orientation pour les personnes concernées.

À l'heure actuelle, près de 60% des réfugiés sont encore hébergés en famille d'accueil. Ça fait chaud au cœur de voir une telle entraide dans notre canton !

Et du coup, cet abonnement culturel ?

La culture doit être accessible à toutes et tous... Grâce à ce nouvel abonnement, « Abobo », la culture valaisanne ne coûte qu'un franc par jour et permet d'accéder aux musées, aux théâtres, au cinéma, à des expositions temporaires ou permanentes et à des spectacles et concerts... Bref, c'est un vrai plus pour l'accès à la culture...

Il y avait déjà l'offre de « l'AG culturel » pour les moins de 26 ans... et le canton avait décidé d'offrir un de ces abonnements à tous les jeunes de 18 ans à la fin de l'année passée pour permettre une relance du secteur culturel après la pandémie. Ce nouvel abonnement vient compléter l'offre pour les plus de 25 ans !

Et tu as encore quelques projets pour les prochaines années, ou tu as fait le tour ?

Plein de bonnes idées sont encore en développement, rassure-toi ! Notamment sur le plan social, avec le développement d'un « SAMU social ». Dans le domaine des soins, après l'augmentation salariale à l'hôpital du Valais, des discussions en vue d'une convention collective (CCT) vont s'ouvrir pour les soins longue durée (CMS, EMS...).

On se réjouit de lire et découvrir tous ces projets ! Merci pour cet entretien.



© Sedrik Nemeth

L'entretien

Pub

Bienvenue Chez Vous

 **Banque Cantonale du Valais**

On se fait confiance au quotidien.

bcvs.ch



Papier de position

« Une vie digne pour nos aîné·e·s en EMS »

Il y a 3 ans, le PSVr confiait à Lauren Barras le soin d'établir un catalogue en vue de rédiger un papier de position consacré aux personnes âgées en EMS.

C'est sur la base de ce travail de recherche que le Parti, s'entourant de personnes qualifiées issues du « terrain », et dirigé par le secrétaire politique Grégoire Rieder, s'est donné les moyens de formuler non seulement un constat de la situation actuelle, mais également et surtout, de réelles propositions, concrètes et réalistes.

Les Commissions consultatives

Une première Commission consultative mise en place en 2008 sur proposition de l'ancien Conseiller d'État Thomas Burgener rendait son rapport en 2010 sous forme de recommandations.

Une deuxième Commission nommée en 2015, et présidée par le député socialiste Reinhold Schnyder, se consacra à la situation des personnes en âge AVS, autonomes et actives, ainsi qu'aux mesures à entreprendre en lien avec cette population en dehors de la prise en charge « santé ».

Le PSVr se positionne également en faveur de l'introduction d'une **loi d'indemnité forfaitaire pour les proches aidants**, dont les retombées dépasseraient les déductions fiscales. Il précise ici que les déductions fiscales ne suffisent pas et qu'une loi plus large doit être introduite pour lutter contre le travail gratuit.

Actuellement, la participation moyenne des assuré·e·s aux coûts totaux de la prise en charge est d'environ 52 %.

La Commission proposait encore d'apporter les modifications aux directives du Département et à ses définitions, notamment la suppression du concept de « prise en charge » au profit de celui d'« accompagnement », plus respectueux des résident·e·s. Ce point est primordial pour le PSVr qui constate que les EMS sont encore perçus comme des lieux surmédicalisés ou l'on vient finir ses jours, et non comme des « lieux de vie ». Le Parti affirme que cet état de fait n'est pas tolérable, il est de notre devoir de garantir une vie digne et agréable à nos aîné·e·s.

Le financement

Bien que la participation des assuré·e·s aux coûts des soins soit plafonnée à 20 % de la participation maximale de l'assurance obligatoire, il n'en n'est rien pour les coûts d'hébergement. Ainsi les assuré·e·s financent intégralement les coûts socio-hôtelières et participent bien plus que les assureurs et les pouvoirs publics au financement des EMS.

Afin de rejoindre ces recommandations, une nouvelle Commission a été nommée courant décembre 2017 par le DSSC pour la période 2018-2021.

Les bases légales

Le papier de position du PSVr reprend notamment une des propositions de ces commissions, la création d'une base légale, d'une **loi spécifique aux séniors**, estimant que cette dernière est nécessaire à l'uniformisation des bonnes pratiques au sein des EMS ainsi qu'à la promotion des démocraties sanitaires.

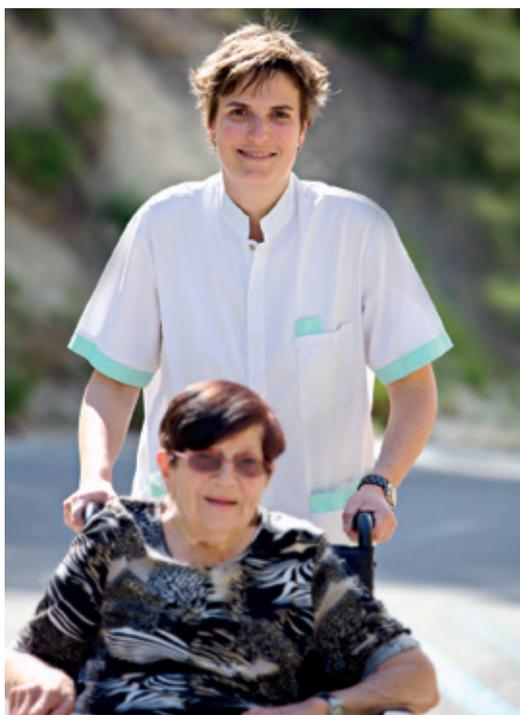
Actuellement, la participation moyenne des assuré·e·s aux coûts totaux de la prise en charge est d'environ 52 %. Dans l'optique d'une prise en charge de qualité possible pour toutes les personnes qui en ont besoin, un plafonnement à un pourcentage inférieur, par exemple 40 %, devrait être introduit. Les coûts supplémentaires ainsi engendrés devraient être couverts par les pouvoirs publics ou les assurances. Pour pallier le manque à gagner suite à la baisse de la participation des assuré·e·s proposée précédemment, la participation des assureurs et des pouvoirs publics au financement des EMS doit être revue à la hausse. Le PSVr propose donc une prise en charge par

la LAMal d'une partie des coûts socio-hôtelières. De plus, le montant maximal quotidien alloué par les prestations complémentaires doit être revu à la hausse. Pour plafonner la participation des résident-e-s à, par exemple, 40% du coût de financement total des EMS valaisans, la participation des pouvoirs publics doit aussi être augmentée jusqu'à atteindre 30% du coût de financement. Le Parti s'oppose également à la propriété privée des EMS et aux logiques financières régissant cette dernière.

Dotations BESA

Les besoins en soins des résident-e-s sont évalués selon le système de classification «BESA». Cette échelle permet également de déterminer la participation financière de l'assurance obligatoire et des pouvoirs publics. Ainsi, la dotation en personnel d'un EMS est calculée en fonction de la somme des points BESA de l'ensemble des résident-e-s : un-e résident-e nécessitant 20 minutes de soins correspond à un point BESA, lequel correspond à un 0.05 EPT. Il convient de noter ici que l'accompagnement des résident-e-s est compris dans ce calcul. Les soignant-e-s sont ainsi tenu-e-s de répertorier chacune de leurs actions dans un système informatique. Les dotations en personnel sont calculées annuellement en fonction de la moyenne BESA de l'année précédente.

Nous avons laissé les logiques financières et la rentabilité prendre le pas sur les besoins sanitaires des patient-e-s et cet état de fait n'est pas tolérable. Pour le PSVr, le système de dotation doit impérativement être revu.



Surveillance de la qualité des soins

En Valais, cinq acteurs principaux sont impliqués dans la surveillance de la qualité des soins :

Le Département en charge de la santé, la Commission cantonale pour la sécurité des patients et la qualité des soins, le Service de la santé publique, l'Observatoire valaisan de la santé et enfin les prestataires de soins.

Nous avons laissé les logiques financières et la rentabilité prendre le pas sur les besoins sanitaires des patient-e-s et cet état de fait n'est pas tolérable.

L'Ombudsman Valais, créé en 2018 fournit des renseignements et peut recueillir les éventuelles plaintes du personnel, des résident-e-s ou de leur famille. L'Ombudsman Valais ne dispose pas de pouvoir décisionnel mais signale les manquements au service de la santé et peut procéder à des dénonciations anonymes ou à la mise en place de médiations. Cet organisme ne peut intervenir que s'il est sollicité. De plus, il n'intervient pas dans le cadre du droit du travail, à moins que les manquements constatés aient un impact direct sur la qualité des soins. Il reste peu connu et sous-doté en personnel.

Pour le PSVr, un organe indépendant, responsable à la fois de la garantie de la qualité des soins et de la garantie du respect du droit du travail, est impératif au bon fonctionnement des EMS valaisans. Il convient donc d'élargir les compétences de cet organe et de lui assurer les moyens de mettre en œuvre ces objectifs.

Animations

Comme le relevait la Commission, le concept d'animation et de conservation du lien social est peu développé dans la législation en vigueur.

La première étape pour faire de nos EMS des «lieux de vie» passe donc indéniablement par une légitimation de la profession. Pour ce faire, il paraît indispensable d'inclure l'animation dans les dotations ou dans un subventionnement pour que cette dernière ne soit pas à la charge des résident-e-s. Pour y parvenir, accroître les formations en animation pour le personnel de soin et les formations en soins pour le personnel de l'animation est un premier pas. En outre, des synergies doivent être trouvées entre les EMS et les CMS et services de soin à domicile, pour renfor-



cer la connaissance du personnel des EMS sur la vie des résident-e-s avant que ces derniers ne rentrent dans les établissements.

Droit du travail

La loi sur la santé (LS), la loi sur les soins de longue durée (LSLD) ainsi que la loi sur les établissements et institutions sanitaires (LEIS) fixent les grandes lignes du droit du travail dans les EMS. De fait, le Statut du personnel de l'Association Valaisanne des EMS (AVALEMS) prescrit les conditions d'emploi dans les EMS du canton du Valais. Ce statut traite du contrat de travail, des pauses, des congés hebdomadaires, des heures supplémentaires, etc. Il convient toutefois de relever de nombreux points qui ne sont pas respectés. Il est difficile pour les collaborateurs-trices de savoir vers qui se tourner en cas d'infraction, car souvent, celles et ceux qui chapeautent ces organismes font partie de conseils de fondation ou d'administration, ce qui résulte sur un conflit d'intérêt évident. Il est également difficile de se tourner vers les syndicats. Certain-e-s vont jusqu'à parler de « climat de peur » et de menaces de licenciement envers les employé-e-s souhaitant se syndiquer ou dénoncer des mauvais traitements. D'après les informations récoltées par le PSVr, au moins un EMS en Valais interdit la présence de syndicats et les contacts avec l'Associations Suisse des Infirmières et Infirmiers (ASI).

La première mesure pour pallier ces manquements serait la création d'un organe de contrôle indépendant pouvant procéder à des contrôles inopinés. Cet organe aurait pour devoir de veiller à la qualité des soins ainsi qu'au respect du droit

du travail. De plus, le rôle des syndicats dans la défense des intérêts des travailleurs-euses doit être valorisé.

Une convention collective de travail doit, en outre, être instaurée au sein des EMS et des CMS. Les établissements qui ne signeraient pas de CCT avec des syndicats reconnus, perdraient leurs subventions étatiques.

<https://www.psvr.ch/nos-positions/papiers-de-position>

Des dotations supplémentaires sont nécessaires pour garantir des soins appropriés aux résident-e-s d'EMS mais également pour décharger le personnel actuel. Une revalorisation salariale devrait également être mise sur la table. Enfin, le PSVr souhaite que l'offre de formation continue soit la plus large et la plus diversifiée possible. La formation continue ne doit pas être à la charge du/de la collaborateur-trice. Un minimum horaire annuel de formation continue doit être instaurée pour l'ensemble du personnel, cadres compris.

Le papier de position du PSVr liste les dix-huit revendications après les avoir clairement expliquées, documentées, argumentées. Concrètes, réalistes et en phase avec ce que la Parti a toujours mis en avant, l'humain d'abord.

Pour en savoir plus, il vous suffit de vous rendre sur le site du PSVr, « nos positions », et vous aurez ainsi accès à tout le document qui, je vous l'assure, ne vous décevra pas!



Session de mai: la santé en priorité

Les député-e-s du groupe PS et Gauche citoyenne se sont penchés entre autres sur de nombreux sujets liés à la santé de la population valaisanne lors de cette session de mai.

Les objets au stade du développement

Paola Riva Gapany déposait en décembre dernier un postulat concernant les lieux adéquats pour l'allaitement dans l'administration publique cantonale: «Comme l'État du Valais est un important employeur du canton, qui se doit de favoriser la carrière professionnelle des femmes, mais également de respecter la législation en vigueur, nous demandons au Conseil d'État de mettre en place des lieux adéquats au sens légal du terme, dans chaque établissement de l'administration cantonale, y compris le Parlement cantonal, et de s'assurer que cela soit réalisé également dans les établissements soutenus financièrement par le canton pour que les mères qui y travaillent puissent allaiter ou tirer leur lait si elles souhaitent.» Le postulat a été accepté par 87 oui et 36 non et sera remis au Conseil d'État pour réponse.

La députée haut valaisanne Doris Schmidhalter Näfen s'inquiète de la contamination des sols aux dioxines.

La députée haut valaisanne Doris Schmidhalter Näfen s'inquiète quant à elle de la contamination des sols aux dioxines. Elle prie le Conseil d'État de contrôler la présence de dioxine sur l'ensemble du canton, de rembourser les coûts occasionnés par la dioxine aux citoyens, de présenter au Grand Conseil les résultats obtenus lors des campagnes de mesures sur tous les sites et de justifier la limitation du périmètre lié à la dioxine aux limites de la zone à bâtir, et ce notamment en tenant compte du fait que les modifications de terrain en dehors de la zone à bâtir ne sont pas soumises à une demande. Pour terminer, elle demande que le Grand Conseil soit informé sur la stratégie concernant la dioxine en dehors de la zone à bâtir.

Les objets au stade du traitement

Il y a un an déjà, le député Guillaume Sonnati s'inquiétait de la dégradation de la santé psychique et/ou physique de la population valaisanne. «Au niveau national, l'enquête suisse sur la santé fait partie intégrante du programme de la Confédération et se déroule tous les cinq ans depuis 1992. La septième enquête se déroulera durant toute l'année 2022. Sur la base de ces données, le can-

ton établira un état de santé de la population valaisanne, comme cela a déjà été fait en 2010, en 2015 et en 2020, permettant ainsi de mettre en place les mesures nécessaires pour répondre aux besoins de notre population.» Le postulat n'a pas été combattu et a été transmis au Conseil d'État pour exécution.



Le Conseil d'État a également accepté le postulat déposé en juin 2021 par le député et président du PSVr Clément Borgeaud qui demandait au Gouvernement d'évaluer les coûts supplémentaires liés à la double facturation, à l'assurance de base et à l'assurance complémentaire, d'effectuer un monitoring des prestations facturées à charge de l'assurance privée, d'étudier les différentes pistes possibles pour le contrôle de la facturation et d'étudier la création de mesures permettant le contrôle des prestations facturées aux deux assurances. Ce postulat n'est pas combattu; il est donc transmis au Conseil d'État pour exécution.

Autre postulat accepté par le Conseil d'État, le développement de la prise en charge stationnaire des jeunes patients souffrant de troubles du comportement alimentaire dans notre canton, demande déposée par la députée PS et Gauche citoyenne Marie-Jo Reuse en juin l'an passé. «Nous sommes d'avis que la collaboration inter-cantonale dans ce domaine est nécessaire afin de garantir l'accès à des prestations de qualité pour les patients valaisans. La mise en œuvre de ce projet va toutefois nécessiter un peu de temps, les discussions étant encore à leur stade préliminaire. Par ailleurs, dans le cadre du million supplémentaire accordé par le Grand Conseil pour la pédopsychiatrie, nous prévoyons un renforcement du secteur pédopsychiatrique cantonal.» Ce postulat n'est pas combattu; il est également transmis au Conseil d'État pour exécution.



Parti socialiste et
Gauche citoyenne



La situation inquiétante des locataires en Suisse

L'ASLOCA a publié dernièrement une étude qui témoigne de l'énorme redistribution qui existe dans le marché immobilier locatif. Les loyers en Suisse ont fortement augmenté ces dernières années, alors que le phénomène contraire aurait dû survenir.

Ainsi, en 2021, un ménage locataire a payé en moyenne 370 francs par mois en trop, ou 26 % du loyer. Les prix des logements en Suisse atteignent des sommets. L'offre pour les locataires a parallèlement diminué depuis la crise du COVID-19 car les gens se sont mis à rechercher des logements plus grands pour installer une pièce de travail par exemple. La situation des locataires est inquiétante, d'autant plus qu'en raison de la situation géopolitique actuelle, la facture pourrait encore grimper. En effet, selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), environ 60% des ménages en Suisse continuent de se chauffer au mazout ou au gaz, dont les coûts risquent d'augmenter.

Malgré ces réalités, le lobby immobilier continue d'attaquer férocement le droit du bail pour diminuer la protection des locataires, la partie faible du contrat. En effet, de nombreuses initiatives ont été lancées ces dernières années au Parlement fédéral avec comme objectifs de détériorer les sous-locations, faciliter la résiliation d'un bail, ou encore augmenter les loyers.

grandes villes suisses. Dans ces mêmes régions les loyers sont en pleine explosion. Bien sûr, en comparaison à d'autres cantons, les propriétaires restent nombreux, mais la situation a évolué. La population valaisanne se retrouve confrontée à des réalités similaires au reste de la Suisse, sans pour autant disposer d'une politique visant à soutenir les locataires.

Heureusement, il y a eu une prise de conscience ces dernières années. Et cela, grâce, entre autres, au travail de l'ASLOCA Valais qui œuvre pour soutenir les locataires de notre canton. Sous son impulsion plusieurs interventions parlementaires ont été déposées. Notre camarade Blaise Carron (PS/GC) a par exemple rédigé une motion qui demande l'institution d'un tribunal des baux afin de renforcer la protection juridique des locataires et assurer un accès facilité à la justice. De plus, grâce au travail du conseiller d'État Mathias Reynard, l'État du Valais – par l'intermédiaire de l'association Immo-Solidaire – offre une aide à l'obtention d'un logement aux Valaisans et Valaisannes en situation de précarité.

Il faut continuer dans cette direction et prendre enfin en considération la situation des locataires permanents du canton. Accéder à la propriété à tout prix ne correspond plus forcément au « rêve valaisan », et n'est surtout plus une option économique accessible pour une grande partie de la population. En Valais aussi nous devons suivre de près la situation inquiétante des locataires de notre pays.

Pauline Crettol, membre JSVR

Le canton du Valais est lui aussi concerné par ces attaques. En effet, bien que dans l'imaginaire collectif, le Valais soit représenté comme une terre de propriétaires, les choses ont changé. Le canton présente une part d'environ 45 % de logements en location. À Sion, deux tiers des habitant-es sont locataires. En Valais aussi, des assurances, des banques et des fonds de pension ont investi dans des logements, trop chers, et ne répondant pas aux besoins de la population. Le marché locatif dans le Haut-Valais est en crise depuis le boom de la Lonza, si bien que le taux de logements vacants à Brigue et Viège est si bas qu'il est similaire à celui observé dans les

37,7%

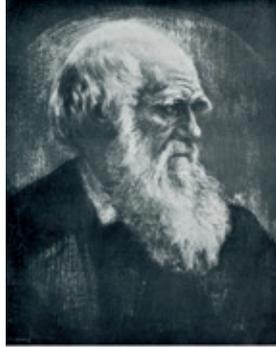
Le taux de participation aux votations fédérales du 15 mai en Valais a été de 37.7%.

En gros, 6 électeurs/trices sur 10 ne se sont pas sentis concerné-e-s par les 3 objets...

Au nom du Dieu Tout-puissant!

La population valaisanne croît en nombre et en diversité. Cette évolution est bénéfique à de nombreux égards à notre société. Elle dynamise la vie sociale et l'économie du Valais. Mais elle requiert également des adaptations des comportements et des institutions pour une vie commune et sereine.

Considérant que l'invocation divine «Au nom du Dieu Tout-puissant» signifie un acte de foi en contradiction avec les droits fondamentaux puisque nul ne peut être contraint à un acte religieux; considérant l'ambiguïté de la formule qui se réfère à un Dieu patriarcal et justicier d'un autre temps à qui les Églises catholique et réformée-évangélique lui préfèrent un «Dieu d'amour»; considérant que la quasi-totalité des cantons suisses, à l'exception de trois, ont abandonné cette mention; enfin, considérant qu'au terme de la consultation menée en Valais, plus de 60 % des réponses appellent à supprimer cette invocation, une sous-commission de la Constituante propose un préambule concis, humble et fédérateur.



Charles Darwin

ment que le monde a été créé par Dieu en six jours et réfutent la théorie de l'évolution de Darwin.

Être «responsable envers la création» c'est reconnaître notre appartenance à un ensemble complexe dont l'origine et le fonctionnement nous échappent encore. Nous sommes conscients que nos actes agissent sur cet ensemble et une responsabilité est revendiquée.

Conscient des limites du pouvoir humain et considérant la tradition chrétienne du canton,

En reconnaissant la place et la responsabilité de l'être humain, nous lui conférons une posture humble et la conscience qu'un ordre supérieur existe. Croyants et non-croyants s'accordent sur ce constat. Nul ne peut nier le fort ancrage religieux, historique et culturel du Valais en un socle chrétien. Il est le fondement de nos lois, imprègne notre éducation, notre culture, influence nos comportements, l'art et l'architecture de notre canton. Cela justifie donc une mention particulière en ouverture du texte fondateur de nos lois.

Solidaire et soucieux du bien-être des générations actuelles et futures,

Enfin, dans un monde en constante mutation et sollicitant sans cesse nos capacités d'adaptation, la solidarité est une valeur immuable garante de la cohésion sociale. La succession des différentes crises nous confronte à un enjeu universel que nul ne peut contester pour les générations actuelles et futures.

Ce dernier alinéa fixe les lignes directrices de la Constitution. Ses différents articles définissent et conduisent à une société solidaire dans laquelle le bien-être de toutes et tous est recherché.

Que le préambule de notre future Constitution soit à l'image de ses futurs articles, tourné vers l'avenir et en adéquation avec les Valaisannes et Valaisans d'aujourd'hui et de demain!

Corinne Duc-Bonvin, constituante



**Le peuple valaisan,
responsable envers la création,
conscient des limites du pouvoir humain
et considérant la tradition chrétienne du
canton,
solidaire et soucieux du bien-être des
générations actuelles et futures,
se donne la présente constitution.**

Responsable envers la création,

Pour rappel, l'Église catholique adhère aux données scientifiques sur l'origine de l'univers depuis le concile Vatican II. Que l'on soit ou non croyant, faire référence à la création n'est en aucun cas adhérer aux thèses du mouvement créationniste. Pour rappel, les partisans du créationnisme affir-



Oui

Je m'abonne
au **Peuple.VS**

A renvoyer à

Le Peuple.VS
Rue de Conthey 2
1950 Sion

Abonnement annuel : Fr. 95.-

Abonnement de soutien : Fr. 130.-

Abonnement membres JSVr : Fr. 50.-

ou directement sur le site:
www.lepeuplevs.ch

Nom / Prénom

Adresse

NP / Localité

Téléphone / Mobile

Courriel



14 juin	18 h 30	Comité directeur
14 juin	19 h 30	Conseil de parti
16 août	18 h 00	Comité directeur
16 août	19 h 00	Conseil de parti
30 août	18 h 00	Comité directeur
20 sept.	18 h 00	Comité directeur
1 ^{er} octobre	14 h 00	Congrès



Parti socialiste
du Valais romand

Le peuple.vs est produit par une rédaction composée de militant-e-s. La rédaction est ouverte à chaque membre du PSVr. Nous accueillons volontiers vos textes à l'adresse: redaction@lepeuplevs.ch (max. 1700 caractères).

Impressum

Le vengeur masqué



Le Valais n'échappe pas au boom des séries télévisées à succès. Après la série « Tschugger » venue du Haut-Valais, grinçante et drôle, il se pourrait bien qu'une autre épopée valaisanne nous soit contée sous peu.

On me souffle le titre « Dominique le Pieux ». C'est l'histoire d'un « vigneron » qui pour assurer la quantité nécessaire de vin de messe à livrer aux paroisses intégristes, se voit contraint de tricher un peu sur le contenu des flacons, ou des cuves, c'est selon.

Grand ami des amis de Pie X, il multiplie les actions de rébellion envers la loi, fraude, triche, espionne, bref, se mue en brigand de la piquette. Une série sans fin, à multiples épisodes, et une justice étrangement clémente.

Un drôle de bonhomme, comme le flic de Tschugger, mu par quelque chose qui nous échappera forcément un peu, un pieux personnage qui pense probablement que la parabole de l'eau transformée en vin signifie qu'on peut aussi transformer un liquide méditerranéen en Hermitage valaisan. Suffit d'y croire en somme...

Mensuel 11^e année

Site internet : www.lepeuplevs.ch

Rédaction : Barbara Lanthemann
redaction@lepeuplevs.ch

Abonnement : annuel CHF 95.-
de soutien CHF 130.-
supplémentaire CHF 5.-
membres JSVr CHF 50.-
abonnement@lepeuplevs.ch

Tarifs de publicité : CHF 200.- (1/8 page)
CHF 400.- (1/4 page)
CHF 800.- (1/2 page)
CHF 1600.- (page complète)

Administration et publicité : Le Peuple.VS
Rue de Conthey 2 - 1950 Sion
079 443 76 41
publicite@lepeuplevs.ch

Maquette : Stampo SA - Romaine Zufferey

Parution : 11 numéros par année